

Image not found or type unknown



Droit du travail pour femmes enceintes

Par **Hayere**, le **22/05/2009** à **15:32**

Bonjour, rnje suis enceinte de presque 3 mois je travail comme maitre chien pour une societe de securite mon medecin m'a arrete juqu'au 1 juin mais j'ai lue une loi et telephone au ministere du travail et je sais mais n'ai aucune certitude que le travail de nuit est incompatible avec mon emploi et que mon employeur doit me reclasser a un poste de jour je ne percois pour l'instant que des indemnites journalieres alors que j'ai lu que je devais percevoir mon salaire le temp d'etre reclassee pouvez vous me confirmer tout cela et me donner les articles de lois sur ce cas merci a l'avance recevez mes salutations respectueuses